



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 11 décembre 2023 à 18h30, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents, madame la conseillère Elise Latour et messieurs les conseillers, Michel Roch, Olivier Hamel et Edward Claxton, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Corina Lupu.

Sont absents ; Messieurs les conseillers Philippe Deschamps et Russ St-Germain (absences motivées)

Madame Louise Trottier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Madame la mairesse, Corina Lupu, souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18h30.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire trésorière;

2023-12-170 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté et tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023
2. ADOPTION DU BUDGET 2024
3. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024
4. PÉRIODE DE QUESTION
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DU BUDGET 2024

Madame la mairesse Corina Lupu explique le budget 2024.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit adopter un budget annuel;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit satisfait des orientations prises dans le budget 2024;

ATTENDU QUE le conseil municipal dispose des différents revenus lui permettant de procéder à l'adoption d'un budget équilibré;

2023-12-171 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Olivier Hamel

et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le budget annuel ci-dessous fixé à **1 284 208 \$** pour l'année 2024, tel que proposé par l'administration municipale.

Sommaire Budget 2024

Revenus de Fonctionnement	2024 BUDGET
Taxes foncières	1 029 281
Taxes environnement	26 815
Matières résiduelles	85 752
Déneigement	9 616
Compensations tenant lieu de taxes	103
Transferts	1 843
Autres sources de revenus	130 798
Total des Revenus de Fonctionnement	1 284 208

Dépenses de Fonctionnement	
Conseil municipal	117 188
Administration générale	350 697
Sécurité publique	163 837
Transport	278 310
Santé et bien être	500
Hygiène du milieu	125 606
Aménagement, urbanisme et développement	74 708
Loisirs et culture	74 914
Frais de financement	14 000
Autres activités financières	
Remboursement au fonds de roulement	24 395
Affectations au surplus	60 053
Total des Dépenses de Fonctionnement	1 284 208

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2024 - 2025 - 2026

Madame la mairesse Corina Lupu explique le programme triennal d'immobilisations.

ATTENDU QUE le conseil municipal doit statuer sur ses investissements pour une période de trois années;

ATTENDU QUE le conseil municipal se dit satisfait des orientations contenues dans le programme triennal d'immobilisations proposé;

2023-12-172

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le programme triennal d'immobilisations 2024 -2025 - 2026 ci-dessous, tel que proposé par l'administration municipale :

Programme Triennal des Immobilisations			
	2024	2025	2026
Hôtel de ville	180 000	170 000	
Informatique		10 000	10 000
Église Notre-Dame-de-la-Sagesse	45 000	30 000	30 000
Structures permanentes et aire d'accueil	5 000		
Borne de recharge - véhicules électriques	10 000	10 000	
Marina, débarcadère et autre nautique	40 000	15 000	5 000
Parcs, sentiers et équipements sportifs	22 000	15 000	
Remplacement véhicules et équipements			
Voirie: chemins, fossés et pavage	120 000	145 000	20 000
Réfection du barrage	150 000	150 000	100 000
Sécurité publique			
Urbanisme, développement durable & GMR	22 000	10 000	10 000
Total	594 000	555 000	175 000

4. PÉRIODE DE QUESTION

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

2023-12-173

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la séance soit levée, il est 19h00.

6 personnes ont assisté à la séance.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Corina Lupu
Mairesse

Louise Trottier

Louise Trottier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Corina Lupu, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Corina Lupu
Mairesse

